

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

94-479 du 10 Septembre 1994

~~SECRET~~ N° /MFPRA/DGFP/DC/SRSA.

Portant révision de la situation Administrative de Monsieur PEGO (Jean Raymond) Professeur certifié de Lycée de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/LSAS :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi N° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant règlement du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret N°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
(/u le décret N°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret N°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret N°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret N°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret N°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret N°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret N°85/260 du 5 Mars 1985 déterminent le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret N°90/726 du 14 Novembre 1990 portant blocage des effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ;
(/u le décret N°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret N°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret N°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires du Ministre ;
(/u l'arrêté N°2087/FP du 21 Juin 1959 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret N°92/291/MFPRA/DGFP/DGCA du 21 Mai 1992 ;
(/u l'arrêté N°3672/MFPRA/DGFP/DGCA/SAF du 30 Novembre 1993 ;
(/u l'arrêté N°1797/MFPRA/DGFP/DGCA/SAF du 12 Juin 1994 ;
(/u la demande de l'intéressé du 14 Janvier 1994

(/) SECRET : .../...

1 2 3

Article 1er : La situation administrative de Monsieur PEGO (Jean Raymond), Professeur Certifié de Lycée de 4^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service au Lycée de la Révolution à Brazzaville est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<p><u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II :</u></p> <p>- Promu Professeur de CEG de 6^e échelon, indice 1090 pour compter du 1er Octobre 1985 (Arrêté n° 2032/INTERFPPS/DGFP/DGPE du 8 Mars 1985)/</p>	<p><u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II :</u></p> <p>- Promu Professeur de CEG de 8^e échelon, indice 1280 pour compter du 1er Octobre 1989.</p>
<p><u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I :</u></p> <p>- Titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), option : Histoire-Géographie 1^{ère} session 1990 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé et nommé Professeur Certifié de Lycée de 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 1er Août 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = Néant (Décret n° 92/291/MFPOA/DGFP/DGCA du 21 Mai 1992).</p>	<p><u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I :</u></p> <p>- Titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), option : Histoire - Géographie 1^{ère} session 1990 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé et nommé Professeur Certifié de Lycée de 6^e échelon, indice 1400 pour compter du 1er Août 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = Néant.</p>
<p><u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II :</u></p> <p>- Promu Professeur de CEG de 7^e échelon indice 1180 pour compter du 1er Octobre 1987 (Arrêté n° 1797/MFPRA/DGFP/DGCA du 12 Juin 1993).</p> <p>- Promu Professeur de CEG de 8^e échelon indice 1280 pour compter 1er Octobre 1989 (Arrêté n° 3672/MFPRA/DGFP/DGCA du 30 Novembre 1993).</p>	<p style="text-align: center;"><i>(Handwritten signatures and scribbles)</i></p>

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 10 Septembre
1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

(Handwritten signature: P. K. O. Y. O.)

Jean Prosper K O Y O. /-

- AMPLIATIONS :
- JORC..... 1
 - DGFP/DC..... 3
 - DGFP/DGCA..... 2
 - DGFP/BST..... 1
 - DGB..... 3
 - DGCF..... 2
 - DPAA..... 2
 - DOSSIER..... 3
 - INTERESSE... 1
 - SGG/BC..... 2./-

(Handwritten signature: Général Jacques Joachim YHOMBY)

Général Jacques Joachim YHOMBY - OPANGO. /-